



Communiqué de presse

9 décembre 2008

Un flot de nouvelles communes approuve leur participation au Parc Treize fois oui pour le Parc Chasseral !

Pour le Parc Chasseral, le succès est au rendez-vous. Devant les communes, il a posé treize fois la même question : voulez-vous confirmer l'adhésion de votre commune au Parc Chasseral ; et il a obtenu treize fois la même réponse : c'est oui, évidemment oui ! Après La Neuveville, Diesse, Renan, Saint-Imier et Lamboing, ce sont les communes de Cormoret, Courtelary, Cortébert, Corgémont, Sonceboz-Sombeval, La Heutte, Péry et d'Orvin qui ont plébiscité lundi soir leur adhésion au Parc Chasseral.

Avec cette vague d'adhésions ratifiées par les assemblées communales, ce sont désormais 13 communes sur les 29 à consulter qui ont déjà décidé de leur participation au Parc. Les scores ? Ils sont tous très larges, allant d'une majorité évidente à l'unanimité. Ce n'est pas indifférent : les citoyennes et citoyens ont très clairement, dans ces 13 premiers scrutins, manifesté leur soutien à un Parc Chasseral, vu comme un instrument efficace de développement pour la région. Les motifs de ces premiers succès ? Ils sont nombreux. Il y a d'abord le retour financier de six francs, drainés hors de la région, pour un franc investi par les communes. D'autre part, les trois objectifs du Parc sont reconnus comme essentiels par les citoyennes et citoyens qui se sont déjà prononcées. La mise en valeur d'un patrimoine unique, qu'il soit bâti ou naturel, la promotion des services et des produits et le développement de partenariats ont clairement convaincu les citoyennes et citoyens des 13 communes consultées.

Enfin, chacun a reconnu que le Parc Chasseral ne peut rien interdire, et ne peut pas légiférer. Il n'est pas un frein, mais un outil de promotion, de développement, de soutien à une région dont les qualités uniques sont aujourd'hui reconnues et soutenues financièrement par la Confédération et les cantons de Berne et de Neuchâtel.

En clair, c'est un investissement modeste pour un retour financier majeur qui a été plébiscité comme tout à fait rentable, c'est un outil de développement qui a su convaincre les électrices et électeurs.

La suite du programme ? D'ici à la fin de la semaine, ce sont les communes de Prêles, Mont-Tramelan, Romont, Sonvilier et Enges qui doivent se prononcer. La semaine prochaine verra les législatifs des communes du Val-de-Ruz se prononcer à leur tour. Dans tous les cas de figure, avec l'acceptation des treize premières communes, le Parc est désormais constitué. Aux autres communes désormais de décider si elles veulent profiter d'une manne financière et d'un outil dont leurs voisines se sont d'ores et déjà dotées ou si elles préfèrent s'en priver. (sp)

Contact :

Association Parc régional Chasseral
Case postale 219 - Place de la Gare 2
CH - 2610 Saint-Imier
Tél. +41 (0)32 942 39 49 • 079 797 51 22 • info@parcchasseral.ch •
www.parcchasseral.ch

